



VERSAILLES

Porchefontaine

Conseil de quartier

Conseil du lundi 28 mai 2018

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-Président : Michel Lefèvre

Collège des personnes élues :

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Francis Naudin, Alain Roger

Collège des associations :

Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Michèle Divan représentante titulaire du CCVP, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Françoise Poirier représentante titulaire du CLAP, Geneviève Silvestre représentante titulaire de Sasakinoufo, Jean-Marc Vincent représentant suppléant du CLAP,

Collège des personnes qualifiées :

Pierre Arnaud, Pierre-Jean Airaud, Antoine Brillaud, Valérie Chenuc, Nicolas Fouquet,

Etaient excusés : Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, David Crépy, Stéphanie Lescar, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFC de Versailles, Monique Miralles, André Montialoux, Marie-Caroline Prouff, Isabelle Richard, Hélène Schützenberger représentante titulaire de VEI, Chantal Simian représentante titulaire de SNL et Abdenor Salhi, Directeur de la Maison de Quartier

Etaient absents : Isabelle Lallemand, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, François Siméoni

Egalement présents : Marie-Jo Jacquey du Journal de l'Echo des Nouettes,

1) Approbation du compte-rendu du Conseil de quartier du 20 mars 2018 sans observation

2) Projet d'aménagement du Cœur de Village

Une réunion d'information s'est tenue le 15 mai, animée par Cécile Gambelin, Directrice des Déplacements et des Aménagements urbains, de Paméla Simon, Responsable du Pôle Ingénierie de ce service, en présence d'élus pour présenter l'aménagement de la rue Coste et du square Lamôme aux habitants du quartier. Tous les riverains, particuliers et commerçants en ont été informés par courrier et des affiches ont été apposées. Cette réunion a rassemblé au moins 80 personnes.

Prise en compte des commerces

Dans ce projet d'aménagement il était envisagé de mettre davantage les commerces en valeur en élargissant le trottoir du côté où ils sont le plus nombreux, ce qui impliquait, compte tenu de la faible largeur de la rue Coste de rétrécir le trottoir opposé. Cela s'est révélé impossible du fait des réseaux et de deux armoires dans le trottoir, dont le déplacement aurait été compliqué et très coûteux.

Travaux d'élargissement

L'élargissement du trottoir de la rue Coste, côté boulangerie devrait inciter les automobilistes à réduire la vitesse et s'accompagnera de la pose de potelets. Les livraisons à la boulangerie qui ne bénéficie pas d'aire spécifique est prise en compte et sera étudiée par les services.

Végétalisation du square Lamôme

La plantation de végétaux sur le square Lamôme est prévue en novembre 2018. Il est souhaité qu'une réunion soit organisée avec la Directrice des Espaces verts afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de retard (cf. plantation des arbres devant la Maison de Quartier).

Par ailleurs, il est rappelé en ce qui concerne les demandes d'installation de commerces dans le quartier, que ce sont les commerçants qui décident de s'installer ou non à Porchefontaine et que les loyers des locaux commerciaux sont très élevés et peuvent dissuader des candidats.

3) Permanences du Conseil de Quartier

Permanence du 19 mai : les problèmes de circulation rue Rémont

Alain Roger a eu des demandes sur les travaux de la rue Coste. Une personne a souhaité parler de la circulation dans le bas de la rue Rémont qui pose problème du fait des préconisations de l'application Waze qui conduit les véhicules à l'emprunter.

Martine Schmit rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place sur la circulation de transit, notamment dans la rue Rémont. Il inclura un représentant du SDIP qui a été désigné. Un membre du Conseil souhaite que soit interdite l'entrée de la rue Rémont, sauf aux riverains, idée qui a été discutée dans le groupe de travail. Le sujet des véhicules qui passent par la rue des Vignes Rouges pour éviter le stop au droit de la rue Augusta Holmès est à nouveau évoqué.

Francis Flamand évoque le problème des voitures stationnées sur la rue Rémont au niveau du Bois des Célestins qui débordent sur la chaussée, ce qui pose problème quand un bus et une voiture se croisent. Michel Carré déclare que des bus plus étroits ont été prévus sur la ligne 8. Plusieurs sujets retardent actuellement le démarrage de la ligne 8.

Travaux de la rue Berthelot : la vitesse et l'accélération des voitures descendant la rue Berthelot pour avoir le feu vert inquiètent (suppression du stop).

Martine Schmit évoque le fonctionnement des permanences du Conseil de Quartier des Chantiers qui privilégie une circulation des représentants une fois par mois dans le quartier.

Le Conseil reste pour l'instant fidèle à la permanence à la Maison de Quartier. Cependant, afin que les habitants soient mieux avertis, il serait utile de diffuser une information en précisant la ou les dates de permanence (affiches chez les commerçants quelques jours avant, utilisation des panneaux d'affichage administratifs, utilisation du journal municipal, kakémono du Conseil de Quartier de Notre-Dame qui s'installe sur la place du marché, mise en place de la permanence du Conseil de Porchefontaine sur le Square Lamôme au lieu de la Maison de Quartier). L'affichage à la Maison de quartier est privilégié.

Prochaines permanences : samedi 9 juin : Michèle et Antoine Divan, Francis Naudin ;
13 octobre : Alain Roger

4) Travaux des commissions

- a) **Nuisances sonores** : le chef de cabinet du Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air, dans sa réponse du 22 janvier, précisait l'existence de deux instances : la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et le Comité de Suivi de la Charte qualité de l'environnement sonore (CSC) et invitait le Maire à demander à la Préfecture un siège pour un représentant de la ville. Le 5 avril le Préfet a accepté la demande de siège, rappelant le nombre de sièges, 27 dont 3 pour VGP. Il est constaté une amélioration de la circulation des hélicoptères au-dessus du quartier.

Pierre Arnaud rappelle que les problèmes de bruit liés aux trains avaient été cités par les riverains dans le sondage de 2010. A Porchefontaine, des logements le long de la voie ferrée sont hors-la-loi du point de vue de la législation sur l'environnement. Les nuisances sonores sont au-dessus du seuil des 73 décibels. Il souhaite savoir qui s'occupe de ce sujet à la préfecture et à la ville. Martine Schmit rappelle que trois nuisances sonores touchent notre quartier : le train, les hélicoptères, l'A86. Elle souhaiterait que soit créé un groupe de travail sur le sujet des nuisances sonores : Michel Carré et Pierre Arnaud se proposent. Pierre Arnaud propose toutefois que soit conservé le sujet de la nuisance sonore des trains au sein de la commission SNCF.

b) **Commission « Maison de Santé pluri-disciplinaire »**

Créée à la suite des alertes concernant tant la mise en application de la loi handicap que le manque de professionnels de santé dans notre quartier.

Composée de Valérie Chenuc qui la dirigera avec Michel Lefèvre, et de Michel Carré, les Docteurs Martine Degeorges et Thierry Sanchez, Anne-Cécile Chauvière, infirmière, Florence Vandaele et Catherine Fouquet, Kinesithérapeutes.

Un questionnaire a été communiqué à tous les professionnels de santé exerçant à Porchefontaine pour connaître leur position et leurs souhaits (notamment intérêt pour un exercice groupé, type d'investissement envisagé (location, achat).

Une synthèse a été effectuée par Michel Carré, finalisée et transmise à Mme Bebin, Adjointe en charge de ce sujet.

Cette synthèse a été intégrée dans le projet régional de santé 2018-2022 présenté au, pour avis, au prochain conseil municipal, le 31 mai. Ce projet reprend les évolutions démographique et épidémiologique (maladies chroniques, raccourcissement des délais d'hospitalisation, retour à domicile plus rapide) les politiques de santé, notamment le PRS, Projet régional de Santé qui a fait l'objet d'une concertation en 2017 et auquel des représentants de Versailles ont participé et qui est actuellement soumis, jusqu'au 22 juin, à consultations d'acteurs institutionnels, notamment les collectivités territoriales de la région. Il est possible d'apporter vos contributions sur le site de l'ARS IDF. Lors de la présentation de l'avis du conseil municipal sur le PRS, Michel Lefèvre fera une rapide synthèse de notre synthèse.

Michel Lefebvre rappelle que l'Agence Nationale de Santé a pris conscience du problème de carence de professionnels de santé. Quelques raisons :

- De nombreux cabinets de médecins ne sont pas aux normes.
- A Porchefontaine, ne sont présents que 4 médecins.
- Seuls 10% des étudiants en médecine font le choix de la médecine générale et préfèrent travailler avec d'autres praticiens.

Versailles est considéré comme sinistré au regard de la densité de médecins pour la population, Porchefontaine se situe très en dessous de la norme.

Le projet sera transmis aux instances qui s'occupent du Projet Régional de Santé 2018-2022.

c) Accès des pompes funèbres à la Paroisse Saint-Michel (voir conseil précédent)

A la suite de l'avis favorable du Conseil, l'arrêté municipal et la lettre d'information aux riverains sont dans le circuit de signature, Les services de la ville mettront en application le changement de sens de circulation le 18 juin avec la mise en place de panneaux d'information aux entrées des rues concernées. Le tronçon entre la rue Yves Le Coz et la rue Victor Hugo aura un sens dirigé vers la rue Victor Hugo.

Il est souhaité par certains la remise en place du passage piéton de la rue Victor Hugo et de la rue des Célestins.

5) Le Parking du Stade

De nombreux habitants et utilisateurs se sont émus et inquiétés après la pose de papillons sur leur pare-brise. En effet, les responsables de clubs, les parents qui viennent regarder jouer leurs enfants, les sportifs ne trouvent plus de places et font part de leur mécontentement à la direction des sports. Plusieurs ont d'ailleurs communiqué des photos du parking rempli de véhicules les jours suivants l'épisode neigeux alors qu'il n'y avait aucune activité sportive sur le site. De proches riverains l'avaient également constaté, ce qui avait été relayé auprès des services concernés.

La Présidente rappelle que le parking des Sports est situé sur le domaine privé de la ville, qu'il est mis à disposition des sportifs et utilisateurs des terrains de sport, et peut être fermé par la ville au même titre que le parking de la Maison des Sports l'est le soir. Il convient également de préciser que les places de parking des équipements sportifs situées sur le domaine privé de la ville sont toutes fermées au stationnement nocturne dans toute la ville. Cette tolérance à Porchefontaine n'a pas toujours existé, il faut le souligner.

Si l'on veut continuer à y garer sa voiture, il faut que les intérêts de chacun s'accordent. Si le parking est systématiquement saturé, la décision de sa fermeture pourra se poser après l'achèvement des travaux de réaménagement de la rue La Fontaine.

Un riverain estime que les sportifs se garent partout dans le quartier et que le parking n'est pas leur propriété et que les personnes qui font leur marché doivent pouvoir en profiter. Il faudrait mettre sur la table les enjeux d'utilisation de ce parking entre les différents protagonistes afin que les choses soient claires pour la population. Ce parking est aussi utilisé par les usagers et spectateurs du chapiteau.

Il est vivement souhaitable que le parking reste ouvert mais le risque de fermeture est concret. Aucune décision ne sera prise à l'encontre des Porchifontains ; il faut savoir qu'un certain nombre de voitures venant d'autres quartiers y résident de façon permanente. Il faut éviter ces voitures ventouses, d'où l'idée de fermer le parking la nuit. Cette éventualité pose problème à plusieurs membres du Conseil de Quartier. Des solutions sont envisageables (pose de panneaux, ex.rappel que le stationnement est limité à 48h), rencontre avec la Direction des Sports, rencontre avec le Conseil de Quartier des Chantiers sur le problème global du stationnement.

Ce parking sera fermé pour une importante manifestation sportive le 17 juin prochain.

Le parking créé en haut de la rue Berthelot est destiné à être un parking de délestage notamment pour les cars lors des manifestations sportives et à accueillir les camions du marché.

6) Bureau de Poste

Le 23 avril, la Poste a fait connaître son projet de créer au dernier trimestre 2018, dans les locaux actuels du bureau de Porchefontaine, un centre d'examen de l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire.

Cet espace, quasi unique en Ile de France, pourra accueillir simultanément 15 candidats par session et il est prévu d'organiser au moins 20 sessions par semaine.

Les Versaillais en capacité de passer le code de la route bénéficieront ainsi en exclusivité d'un nouveau service de proximité.

Par ailleurs, La Poste restant propriétaire des locaux dans l'immédiat, il n'y a donc plus d'interrogation sur le devenir du jardin Pierre Béquet.

Concernant les activités postales réalisées au bureau de Porchefontaine, dont la baisse se poursuit, la Poste compte les transférer, pour la partie Courrier Colis, au Centre Postal situé rue Molière. Ce service est ouvert de 8h00 à 17h30, sans interruption en semaine et de 8h00 à 12h00 le samedi. L'amplitude horaire d'accès à l'offre postale va être considérablement étendue, en la passant de 35h50 à 51h30 par semaine.

Si dans l'avenir un commerçant du quartier souhaite nouer un partenariat avec la Poste, celle-ci indique que rien ne l'empêchera d'étudier la question, dès lors que la solution apportera un plus aux habitants du quartier.

En somme, la Poste maintient sa présence et son offre sur la ville de Versailles, et en particulier sur Porchefontaine, tout en apportant de nouveaux services très utiles à la population.

Ce projet a été porté à la connaissance de Monsieur le Maire qui a souhaité recueillir l'avis du CdQ.

Avis CdQ : Avis favorable sous réserve du format des sessions, les besoins de stationnement, les conditions de cohabitation avec le marché, l'avenir des deux places de parking réservées à la Poste et la destination du premier étage.

7) Réaffectation de la boucherie de la rue Albert Sarraut

Les anciens gérants du restaurant du Tennis Club y installent une brasserie « Chez GabetRem ».

8) Points divers

Michèle Divan s'étonne de la suppression de la place « handicapés » de la rue du Foyer Versaillais. Elle l'estime tout-à-fait nécessaire.

Antoine Divan précise que le tronçon Versailles Chantiers / Massy du RER C devrait devenir en 2021-2022 un tramtrain qui reliera Versailles – Evry Courcouronnes et que l'on ne pourra plus faire le trajet Versailles Rive Gauche / Versailles Chantiers.

Fin du conseil : 23 h 10